

# Période de forte chaleur et travail

## quelle prévention ?



- 

→ Consulter le bulletin météo pour connaître le niveau de vigilance canicule et prendre les mesures adaptées.
- 

→ Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.
- 

→ Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches.
- 

→ Limiter ou reporter le travail physique.
- 

→ Modifier voire mécaniser certaines tâches.
- 

→ Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.
- 

→ Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées.
- 

→ Éviter le travail isolé.
- 

→ Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail.
- 

→ Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.
- 

→ Former et informer les salariés sur les risques liés à la chaleur.